

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

10 JUIN 2015

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 10 JUIN 2015, à 17 h (5 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. Bruno Boyer , maire de Belleterre
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en caucus (huis clos) de 17 h à 17 h 30.

06-15-256A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

M. Warolin invite le préfet suppléant, M. Daniel Barrette, à faire le bilan du Grand Rendez-vous des régions, organisé par la Fédération québécoise des municipalités.

Par la suite, le préfet exprime l'importance que les élus puissent définir les axes de développement à prioriser au cours des prochaines années, étant donné que les ressources financières ont été amputées au cours de la dernière année et que le Pacte fiscal doit être négocié dans une approche permettant au milieu municipal de rencontrer leurs obligations avec les moyens financiers qui s'imposent.

06-15-257A **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2015.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2015 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

06-15-258A **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

06-15-259A **États financiers 2014 de la MRC de Témiscamingue – Présentation par le vérificateur.**

M. Denis Champagne et M. Luc Desforges, CGA, Champagne, Bellehumeur, Guimond inc., Comptables généraux licenciés, assistent à la réunion. Leur présentation a lieu de 18 h 30 à 19 h 40.

M. Champagne présente les états financiers 2014 de la MRC de Témiscamingue, incluant les territoires non organisés et répond aux questions du comité administratif.

Les états financiers seront déposés au conseil des maires le 17 juin 2015 pour approbation, de même que la nomination d'un vérificateur pour l'année 2015.

06-15-260A **Paiement des honoraires et dépenses de Champagne, Bellehumeur, Guimond inc. pour la vérification et la présentation des états financiers de la MRC de Témiscamingue, incluant les territoires non organisés, au 31 décembre 2014.**

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Honoraires	11 700 \$	11 900 \$	14 600 \$	19 500 \$	20 400 \$	21 250 \$	22 600 \$

(Taxes en sus)

(6,4 %)

Considérant que pour l'année 2014, la hausse des honoraires est principalement due aux rapports à produire par les vérificateurs concernant la nouvelle responsabilité de la MRC de Témiscamingue en lien avec la délégation de la gestion foncière par le MERN;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que ce compte pour la vérification comptable de l'année 2014 soit accepté et payé.

Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la municipalité de Laverlochère à son règlement de zonage (règlement n° 2015-293, adopté le 13 avril 2015 – second projet).

06-15-261A

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Laverlochère désire amender son règlement de zonage n° 162 présentement en vigueur pour limiter les empilements, l'ébranchage et le chargement du bois dans une bande de 30 mètres de chaque côté de tous les chemins publics;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Laverlochère à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 2015-293, adopté le 13 avril 2015 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 2015-293 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 13 avril 2015 (second projet)

Date de réception à la MRCT : 21 mai 2015

06-15-262A

Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues à son règlement de zonage (règlement de concordance au schéma d'aménagement).

Attendu qu'en vertu des articles 59 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales ont, deux ans, pour adopter tout règlement de concordance en rapport avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues a adopté le règlement n° 420-14 (zonage) et qu'après analyse, celui-ci apparaît conforme au schéma d'aménagement révisé;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 420-14, adopté le 6 octobre 2014 – zonage).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et des dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage n° 420-14 soumis par la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 420-14 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

06-15-263A

Certificat de conformité : approbation de la résolution n° 14-08-06 de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues (règlements de concordance au schéma d'aménagement).

Attendu qu'en vertu des articles 59 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales ont, jusqu'en novembre 2014, pour adopter tout règlement de concordance en rapport avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

Attendu qu'après analyse, le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement relatif à l'article 116 et le règlement sur les PIIA de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues apparaissent conformes au schéma d'aménagement révisé et n'ont pas à être modifiés;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la résolution n° 14-08-06 de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, confirmant que le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement relatif à l'article 116 et le règlement sur les PIIA sont conformes au schéma d'aménagement révisé de la MRC.

06-15-264A

École nationale des pompiers – Renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation pour les pompiers.

Considérant que la MRC de Témiscamingue a conclu une entente, en 2005, avec l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ) pour être gestionnaire de formation Pompier 1 pour les municipalités du Témiscamingue;

Considérant qu'une demande d'agrément a également été formulée en 2008 pour être gestionnaire des formations Pompier II (Pompier opération, Matières dangereuses opérations et Désincarcération) ainsi qu'Opérateur d'autopompe;

Considérant que cette entente arrive à échéance le 30 juin 2015;

Considérant qu'une évaluation des règles de fonctionnement et de gestion auprès d'autres gestionnaires de formation avait été réalisée en 2009;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler pour une période d'un an, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 l'entente de formation des pompiers avec l'École nationale des pompiers du Québec;
- ❖ D'autoriser le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRC à signer pour et au nom de la MRC tous les documents pertinents à la présente résolution.

06-15-265A

Adoption du rapport émis sur l'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Considérant les nouvelles dispositions réglementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante sont en vigueur depuis le 6 juin 2013;

Considérant que tout employeur, propriétaire ou non d'un immeuble, doit assumer l'ensemble des obligations qui lui incombent au regard des nouvelles dispositions réglementaires concernant la gestion sécuritaire de l'amiante;

Considérant qu'une inspection a été réalisée, le 13 mars 2015, afin de localiser des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante pour les immeubles situés au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie et 641, route 391 à Saint-Édouard-de-Fabre;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'adoption du registre des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA) pour trois bâtiments, soit l'immeuble à bureaux situé au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie ainsi que le centre de tri et l'atelier mécanique situés au 641, route 391 à Saint-Édouard-de-Fabre.

06-15-266A

Octroi d'un contrat de services professionnels pour l'évaluation participative et formative Génération, volet petite enfance (Appel d'offres n° 07-2015).

Mise en situation

La MRCT est mandataire des stratégies de Québec en Forme et Avenir d'enfants au Témiscamingue. Afin de maximiser les investissements de ces deux bailleurs de fonds sur le territoire, un regroupement local de partenaires provenant de divers milieux ont développé un plan d'action intersectoriel qui vise à augmenter la qualité de vie des familles d'ici. Ce regroupement se nomme Génération et travaille dans une approche partenariale écosystémique qui tient compte de l'enfant évoluant dans sa famille et dans sa communauté.

Par ailleurs, GénérAction a aussi le souci de mieux suivre et encadrer son plan d'action. Pour ce faire, il privilégie de développer davantage ses compétences en évaluation. Parmi les projets inscrits dans son plan, deux actions/projets ont été identifiés par le regroupement de partenaires comme étant des objets d'évaluation intéressants. Il s'agit de deux initiatives porteuses auprès desquelles GénérAction souhaite avoir davantage d'outils de suivis et de connaissance quant à leurs retombées. GénérAction souhaite donc les services d'un évaluateur externe qui saura l'accompagner dans un processus d'évaluation visant à le soutenir, à porter un regard critique sur ses actions et stratégies ainsi qu'à documenter certains effets à court terme. Afin d'assurer le bon déroulement de l'évaluation participative, un comité d'évaluation sera mis en place, issu du regroupement GénérAction. Ce comité sera soutenu tout au long de la démarche par l'évaluateur.

GénérAction souhaite intégrer une démarche d'évaluation participative et formative à l'égard de certains projets ciblés du volet petite enfance afin de savoir comment ces projets contribuent à l'atteinte des objectifs du regroupement.

Considérant que la MRC de Témiscamingue a demandé des soumissions par voie d'invitation concernant le développement d'une approche d'évaluation participative et formative auprès des partenaires de GénérAction.

Considérant que cinq firmes ont été invitées et qu'une firme a déposé une soumission;

Considérant que la soumission reçue a été ouverte publiquement le 4 juin 2015;

Considérant que les membres du comité de sélection ont procédé à l'analyse de cette soumission, et ce, conformément aux critères d'évaluation et de pondération en respect avec les dispositions de la loi et plus particulièrement celles édictées à l'article 936.0.1.1 du Code municipal; de même qu'à ensemble des conditions prévues à la Politique de gestion contractuelle de la MRC de Témiscamingue;

Considérant que la firme *Déry & associés* de Rouyn-Noranda a obtenu le meilleur pointage;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue, suivant la recommandation des membres du comité de sélection, octroie à *Déry & associés* conformément au cahier de charges (projet n° 07-2015) et à sa soumission, le contrat de services professionnels au coût de 15 693,75 \$.

La firme devra modifier son calendrier des activités en vue de couvrir les deux dernières années de la planification stratégique de GénérAction, soit de juillet 2015 à juin 2017.

Octroi d'un contrat de services professionnels pour la réalisation d'un inventaire terrain pour l'évaluation du potentiel économique des produits forestiers non ligneux (PFNL) au Témiscamingue (Appel d'offres n° 08-2015).

06-15-267A

Mise en situation

Le projet consiste à évaluer le potentiel économique des produits forestiers non-ligneux (PFNL) au Témiscamingue. Il s'inscrit dans la suite logique des étapes déjà réalisées dans le cadre du projet PDZA de la MRC de Témiscamingue, au niveau de l'évaluation qualitative des PFNL. Les résultats de ce projet (dont le développement des PFNL correspond à l'une des actions ciblées) démontreront les produits les plus prometteurs en termes de fréquence d'apparition ainsi que d'abondance. En comparant le territoire du Témiscamingue et les données préliminaires du PDZA avec des projets similaires déjà réalisés par Progigraph en Mauricie et au Centre-du-Québec, un potentiel économique de plus de 1 M\$ par année pourrait être extrait de la région. Toutefois, des données plus précises, validées sur le terrain, doivent être prélevées, afin de pouvoir pousser plus loin l'évaluation du potentiel économique des PFNL au Témiscamingue. Le mandat octroyé a pour but d'évaluer le potentiel quantitatif des PFNL, des validations sur le terrain et des tests de cueillette devront être effectués sur des parcelles témoins prédéfinies, dans le but de raffiner les évaluations de rendement disponibles sur le territoire du Témiscamingue.

La MRC de Témiscamingue a demandé des soumissions par voie d'invitation concernant la réalisation d'un inventaire terrain dans le cadre du projet Évaluation du potentiel économique des produits forestiers non-ligneux (PFNL) au Témiscamingue auprès des cinq firmes.

Aucune soumission n'ayant été reçue au terme de la date de dépôt fixée au 8 juin 2015, comme la valeur du contrat étant estimée à moins de 25 000 \$, des entreprises seront invitées à déposer une offre de services et l'offre la plus basse sera retenue pour réaliser ce mandat.

06-15-268A

Gestion des cours d'eau – Octroi d'un contrat pour la réalisation de travaux au cours d'eau Perreault dans la municipalité de Notre-Dame-du-Nord.

À la demande de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord, la MRC doit procéder au nettoyage du cours d'eau Perreault, dans la municipalité de Notre-Dame-du-Nord sur une longueur de 1 286 mètres. Les travaux sont prévus au plus tard en juillet 2015.

Depuis juin 2001, la MRC est maintenant responsable de l'entretien de tous les cours d'eau locaux sur son territoire. La municipalité locale demeure quant à elle responsable de la répartition du coût des travaux.

La réglementation concernant le cours d'eau Perreault, tel que prévu par la municipalité, prévoit que le coût des travaux d'entretien sera réparti entre les contribuables situés dans le bassin versant du cours d'eau, au prorata de leur superficie contributive et sera recouvrable par la municipalité locale, à raison des biens-fonds imposables qu'ils possèdent ou occupent. Une récente jurisprudence éditée que seuls les propriétaires riverains directement concernés par les travaux peuvent être assujettis au paiement du coût des travaux.

La municipalité prévoit que les frais seront assumés par les propriétaires riverains au cours d'eau, tandis que les propriétaires agricoles ont la possibilité de recevoir un crédit de taxes municipales du MAPAQ de l'ordre de 75 % du coût total des travaux. Par ailleurs, la municipalité accepte de déboursier 50 % du 25 % restant, en l'occurrence, 12,5 % des travaux.

Seront et sont donc, par le présent avis assujettis aux travaux les terrains ci-après énumérés, à savoir :

Nom du contribuable	Désignation numéro officiel	Superficie contributive		Localisation / municipalité
		Mètres	%	
Guy Perreault	1067-25-6090	n.d.	n.d.	Notre-Dame-du-Nord
Normand Jacques	0967-22-3070	n.d.	n.d.	Notre-Dame-du-Nord
Total		1 286	100 %	

La MRCT a demandé deux offres de services pour l'exécution pour ces travaux :

- Équipements Roland Champoux : 4 683,30 \$ (taxes en sus)
- Transport Beaulé : 7 500,00 \$ (taxes en sus)

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M^{me} Lyna Pine et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les travaux d'entretien du cours d'eau Perreault, dans la municipalité de Notre-Dame-du-Nord conformément à la loi en vigueur et aux plans et devis;
- ❖ De confier les travaux à l'entreprise Équipements Roland Champoux pour un montant avant taxes de 4 683,30 \$.

Procédure :

• Demande d'intervention de la part de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord	: 15 mai 2015
• Information sur la nature des travaux et relevés d'arpentage	: Semaines du 18 et du 25 mai
• Avis préalable au ministère de l'Environnement	: Semaine du 8 juin 2015
• Avis spécial aux propriétaires concernés	: Semaine du 8 juin 2015
• Information aux propriétaires du coût et de la date prévue des travaux	: Semaine du 8 juin 2015
• Choix d'un entrepreneur	: Semaine du 8 juin 2015
• Exécution des travaux sous la direction de l'inspecteur municipal	: À déterminer
• Répartition du coût des travaux à la municipalité	: À déterminer

**Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local –
Reddition de comptes.**

06-15-269A

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 1 904 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014-2015;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par le territoire non organisé de Laniel sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présente dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Les membres du CA déplorent qu'un rapport d'un auditeur indépendant soit exigé pour répondre à cette reddition de comptes, étant donné le montant de la subvention accordée. Les élus souhaitent que cet élément soit pris en considération dans l'exercice présentement en cours auprès du gouvernement provincial, visant à alléger la reddition de comptes que doit produire le milieu municipal.

06-15-270A

Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour l'embauche de deux opérateurs de camion de collecte sélective (temps plein et temps partiel).

Considérant qu'un opérateur a été congédié pendant sa période de probation pour mauvais rendement au travail et qu'un autre de nos opérateurs est toujours en arrêt de travail suite à un accident survenu le 31 décembre dernier;

Considérant qu'il y avait lieu d'embaucher deux nouveaux opérateurs (un temps plein et un autre temporaire jusqu'au retour de celui en arrêt de travail);

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée (dans le journal Le Reflet, sur Emploi-Québec et sur le site de la MRC) afin de combler ces postes;

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de MM. Yvon Lépine et Michel Ranger, à titre d'opérateurs de camion :
 - Salaire : Selon la Politique salariale en vigueur (niveau 2, échelon 4);
 - Entrée en fonction : 25 mai 2015.

MM. Lépine et Ranger sont assujettis à la Politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de trois mois;
- Salaire hebdomadaire fixe (plus ou moins 40 heures / semaine);
- Un horaire flexible selon les besoins de l'Écocentre.

De plus, le rendement de chacun d'eux sera évalué après un mois de travail afin de déterminer lequel deviendra temps plein et l'autre temporaire.

06-15-271A

Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour l'embauche d'un étudiant.

Considérant que la MRC a reçu une aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada pour un poste de responsable de la cour;

Considérant qu'une offre d'emploi a été affichée sur Emploi-Québec, sur notre site Internet et dans le journal Le Reflet afin de combler ce poste étudiant;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de M. Jérémie Lefebvre, à titre de responsable de la cour :
 - Salaire : 12 \$ de l'heure;
 - Durée de l'emploi : 8 semaines (du 29 juin au 28 août 2015).

06-15-272A

Administration – Autorisation pour l'embauche de la nouvelle gestionnaire comptable.

Considérant la démission de M^{me} Annie Roy, gestionnaire comptable;

Considérant qu'un processus d'embauche a été réalisé afin de combler le poste;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de M^{me} Nadia Gauthier, à titre de gestionnaire comptable :
 - Salaire : Selon la Politique salariale en vigueur (niveau 3, échelon 8);
 - Entrée en fonction : 14 mai 2015.

M^{me} Gauthier est assujettie à la Politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de trois mois;
- 35 heures / semaine.

06-15-273A

Administration – Autorisation pour nommer M^{me} Nadia Gauthier, gestionnaire comptable, afin de transiger avec Revenu Québec, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les personnes énumérées ci-dessous, à transiger auprès de Revenu Québec pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, NEQ : 8819799840 :
 - M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière;
 - M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint;
 - M^{me} Nadia Gauthier, gestionnaire comptable.

06-15-274A

Administration – Autorisation pour nommer M^{me} Nadia Gauthier, gestionnaire comptable, pour la signature des chèques et effets bancaires, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que les personnes suivantes soient autorisées à signer les chèques et les effets bancaires pour la MRC de Témiscamingue :
 - M. Arnaud Warolin, préfet;
 - M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière;
 - M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint;
 - M^{me} Nadia Gauthier, gestionnaire comptable.

Dans tous les cas, les chèques seront initialisés par une des quatre personnes autorisées.

Cette autorisation concerne le folio 6076.

Autorisation de changement d'administratrice principale du service Accès D Affaires.

06-15-275A

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que M^{me} Nadia Gauthier, gestionnaire comptable soit nommée en tant qu'administratrice principale du service Accès D Affaires, en remplacement de M^{me} Annie Roy.

Les services et opérations permis sont les mêmes que ceux déjà autorisés à M^{me} Annie Roy.

06-15-276A

Administration – Autorisation pour nommer M^{me} Nadia Gauthier, gestionnaire comptable, afin de transiger avec l'Agence de revenu Canada, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les personnes énumérées ci-dessous, à transiger auprès de l'Agence du revenu du Canada, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, n^o 10775 1372 RP001 et n^o 10775 1372 RP002 :
 - M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière;
 - M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint;
 - M^{me} Nadia Gauthier, gestionnaire comptable.

06-15-277A

Administration – Autorisation pour nommer M^{me} Nadia Gauthier, gestionnaire comptable, afin de transiger auprès de la Société d'habitation du Québec, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que seules les personnes, dont le nom, la fonction et les coordonnées apparaissent ci-après sont dûment autorisées par la MRC de Témiscamingue à formuler à la Société, pour le personnel de la MRCT, une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension de privilèges d'accès aux systèmes de la Société, et ce, conformément aux directives et procédures émises par la Société :

Nom : Nadia Gauthier

Fonction : Gestionnaire comptable

Coordonnées : 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Nom : Jocelyne Lachance

Fonction : Inspectrice

Coordonnées : 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Administration – Commission administrative des régimes de retraite et d’assurances (CARRA).

06-15-278A Sujet reporté à une séance ultérieure.

06-15-279A **Autorisation pour versement de la contribution auprès de la Société d’histoire du Témiscamingue.**

Considérant le dépôt du rapport d’activités 2014;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D’autoriser le versement de 6 000 \$ à la Société d’histoire du Témiscamingue, tel que prévu au budget 2015.

06-15-280A **Pacte rural 2014 et/ou 2015 – Autorisation pour versement.**

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D’autoriser le paiement des montants suivants pour des projets 2014 et/ou 2015 au Pacte rural :
 - ⇒ Municipalité de Guérin
Projet : Aménagement d’un parc et terrain de jeux quatre sections
Montant autorisé : 11 800 \$ (factures présentées totalisant 46 722,90 \$)
Montant à payer : 11 800 \$
 - ⇒ Fabrique de la paroisse de Saint-Eugène-de-Guigues
Projet : Relocalisation du Cercle des fermières
Montant autorisé : 25 000 \$ (factures présentées totalisant : 20 842,70 \$)
Montant à payer : 15 632 \$
 - ⇒ Fossilarium
Projet : Structures fossilifères murales
Montant autorisé : 15 000 \$ (factures présentées pour un montant de : 30 050 \$)
Montant à payer : 15 000 \$

06-15-281A **Service d’évaluation – Rapport d’activités.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d’activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

06-15-282A **Demande des inspecteurs municipaux pour ajustement du prix au dossier – Traitement des demandes de révision et des transactions immobilières.**

Les membres du CA prennent acte de la demande des inspecteurs municipaux. Aucun montant n’étant prévu au budget en cours, la demande est reportée au budget 2016. Le CA souhaite que le dossier soit documenté afin d’allouer un taux juste et équitable.

Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.

06-15-283A

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunération des élus pour un montant total de 107 823,17 \$ ainsi que les comptes à payer totalisant 415 013,39 \$, et ce, pour la période du 16 avril au 15 mai 2015.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 10 juin 2015.

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

06-15-284A

Pacte rural 2007-2014 – Reddition de comptes (mise à jour).

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue présente une mise à jour de son rapport d'activités du Pacte rural 2007-2014 au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire comme suit :

Montant octroyé à la MRCT : 2 112 344,00 \$
Montant total des projets soutenus : 2 112 344,59 \$

N.B. : Monsieur Simon Gélinas a quitté la rencontre à 19 h.

06-15-285A

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

Levée de l'assemblée.

06-15-286A

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil des maires : 17 juin 2015
- Comité administratif : 5 août 2015

Il est 19 h 50.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.